

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DILT 12 Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association Paris Aide aux Victimes pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e) - Convention - Autorisation.

M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association Paris Aide aux Victimes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{re} Commission, et par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Paris Aide aux Victimes dont le texte est joint en annexe, portant occupation de locaux dans l'ensemble immobilier 17, boulevard Morland (4e).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2017 et suivants).

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO